

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie coopérative de Rogersville Itée		Date d'inspection Le 28 septembre 2026
Nom de l'établissement Garderie Coopérative de Rogersville		Numéro de permis 2011072
Adresse Unité 2 50 rue de l'École Rogersville NB E4Y 1V7		Numéro de téléphone (506) 625-0733
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 49	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Venessa Sullivan	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	04 sept. 2026	18 août 2026
Commentaires: Une copie de la vérification complétée a été envoyée à l'inspectrice. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
□ L'inspection de suivi a été complétée par courriel; par conséquent, aucun ratio personnel-enfants n'a été observé. La garderie éducative respecte les exigences de la Loi sur les services à la petite enfance et de son règlement. Le renouvellement du permis est recommandé.

original signé par
Venessa Sullivan

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 28 septembre 2026

Date

original signé par
Jeanne Doiron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"